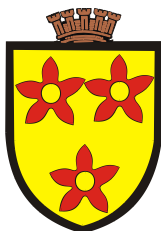


MAIRIE DE



CHAMPLIVE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 6 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLIVE, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame LECOMTE Noëlle, Maire.

Étaient présents : Mr CLEMENT Marcel, Mme FROISSARD Colette, Mme LECOMTE Noëlle, Mme MATTON Martine et Mme DE SCHUTTER Christelle

Était absent excusé : Mr RAPHENNE Louis qui a donné procuration à Mme LECOMTE Noëlle.

Était absent : Mr VERDIER François

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme MATTON Martine, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : Mme LECOMTE Noëlle

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier Conseil municipal,
- Délibération SIEHL – Adhésion du SIAEP – Plateau des Combes,
- Délibération terrain LENGACHER suite à bornage,
- Décision Modificative Budgétaire n°1,
- Devis panneau,
- Information travaux salle des fêtes et garage locataire école,
- Questions diverses

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2024 :

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du **31 mai 2024** à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 31 mai 2024.

ADHESION DU SIAEP Plateau des Combes au SIEHL :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Plateau des Combes a sollicité une adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de la haute-Loue au 1^{er} janvier 2025.

Elle précise que le Comité syndical du 20 juin 2024 a validé par délibération cette demande. En application des dispositions du CGCT, la présente délibération est soumise à l'accord des communes membres du SIEHL, qui doivent se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les textes.

La décision finale sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte à l'unanimité l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Plateau des Combes au SIEHL à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Prend acte des conséquences de cette décision à savoir une dissolution de plein droit du SIAEPPC à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de FOURNETS-LUISANS, FUANS et les Combes au SIEHL.

REGULARISATION TERRAIN LENGACHER Jean-Claude :

Madame le Maire expose au Conseil municipal la demande de Mr LENGACHER Jean-Claude qui a fait intervenir le cabinet COQUARD pour délimiter son terrain entourant sa propriété clôturée.

Il s'avère que la position du mur grillagé et au-delà de la limite de sa parcelle entourant sa propriété et que cette délimitation avait été vu par l'ancien Maire et l'ancien conseil municipal.

Afin de régulariser cette affaire, il est nécessaire qu'un acte notarié soit établi donnant à Mr LENGACHER la possibilité d'acquérir ce morceau de terrain (voie communale) contiguë à sa parcelle et qui lors d'un précédent conseil municipal lui avait donné l'autorisation mais qu'aucun acte n'avait été établi.

Le Conseil municipal propose à Mr LENGACHER d'acquérir ce morceau de terrain d'une superficie de 0 are 87 ca pour la somme de 1 000 €.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tout acte correspondant à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de pouvoir régler diverses activités liées à l'école, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit supplémentaire au compte :

- 65748 Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé pour la somme de 1 000 €

Pris sur le suréquilibre de la section fonctionnement.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

DEVIS PANNEAU ROUTIER :

Après avoir étudié le devis de l'entreprise Bourgogne Franche-Comté Signaux, nous sommes en attente d'un nouveau devis sans la pose. Le panneau serait-il garanti par l'entreprise si la pose est faite par l'employé communal.

TRAVAUX GARAGE « logement école » :

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise SAINT-HILLIER concernant le toit du garage de notre locataire. Le montant du devis s'élève à 1 954,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le devis à l'unanimité

INFORMATIONS :

- Divers travaux concernant les logements de la fromagerie seront faits par Christel.
- Une fenêtre a été commandé à Mr MEILHAC pour la salle des fêtes pour la somme de 1 316,00 €.
- Un test d'infiltration sera réalisé le 2 septembre au 9 bis rue du Stade pour l'écoulement des eaux de pluie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Noëlle LECOMTE